

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE SADE – SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT GAZ IMPASSE CHARLES GOUNOD ARRETE N° 2022/189		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 4 août 2022 de la société SADE sollicitant la Ville pour des travaux de suppression d'un branchement gaz au 8 impasse Charles Gounod à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SADE est autorisée à procéder, à partir du 30 août 2022 et pendant une durée de 15 jours, à des travaux de suppression d'un branchement gaz + remblais au 9 impasse Charles Gounod à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit.
- Article 3 :** La société SADE est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SADE devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société SADE ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 24 août 2022



Le Maire

Michel PATARD-LEGENDRE.